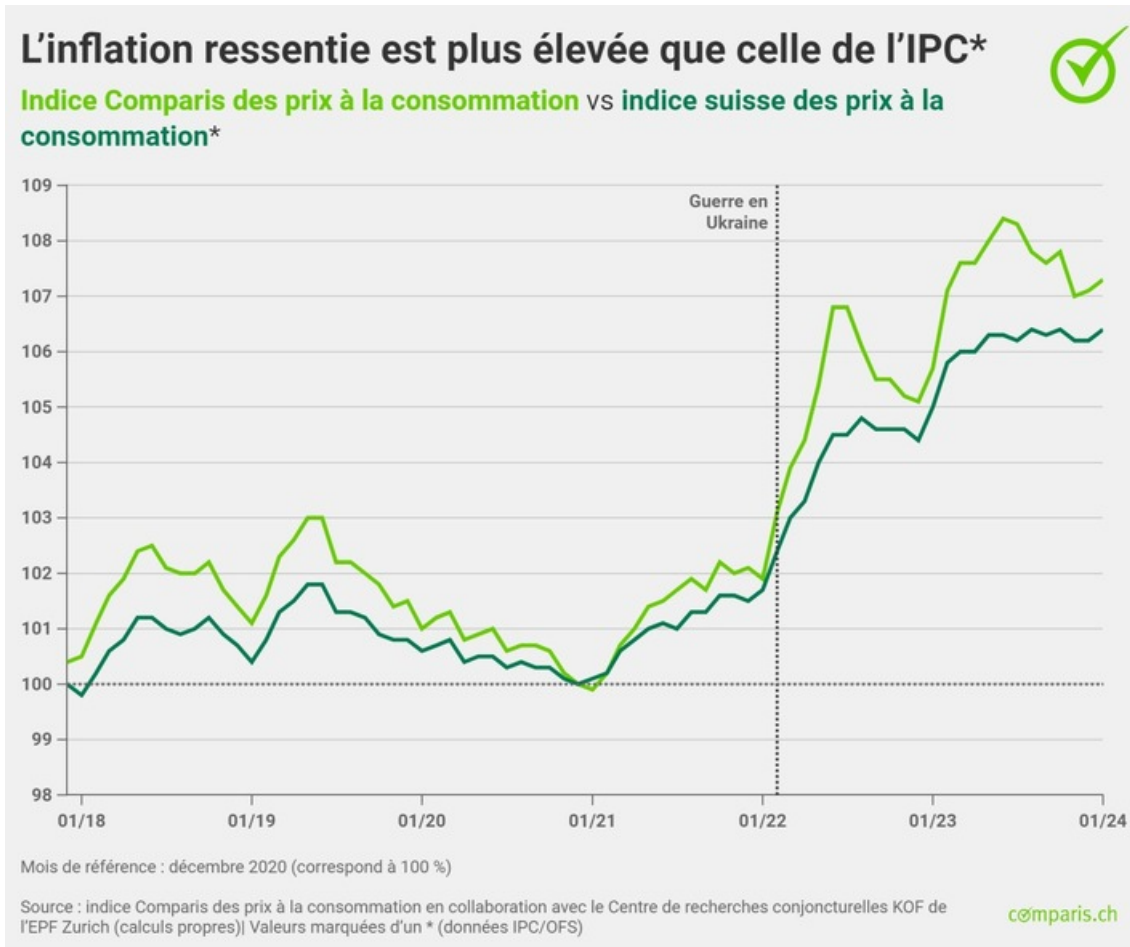


27.02.2024 – 00:30 Uhr

Communiqué de presse: La hausse des prix de l'électricité renchérit l'électromobilité**Communiqué de presse****Indice Comparis des prix à la consommation janvier 2024****La hausse des prix de l'électricité renchérit l'électromobilité**

Selon l'indice Comparis des prix à la consommation, les biens de consommation courante en Suisse ont renchéri de 1,5 % en janvier 2024 par rapport au même mois de l'année précédente. Par rapport à décembre 2023, les prix ont augmenté de 0,2 %. Après la forte hausse de 25,5 %* enregistrée l'an dernier, les prix de l'électricité ont encore nettement augmenté en janvier dernier (+17,8 %*). En revanche, par rapport à leur niveau de janvier 2023, les prix des carburants ont baissé (-2,9 %*). « Alors que les prix de l'électricité ont augmenté de près de 50 % sur les deux dernières années, ceux des carburants se rapprochent de leur valeur initiale. Cette évolution réduit l'écart de coût entre les voitures électriques et les voitures thermiques traditionnelles. Ceci étant dit, tout bien considéré, les voitures électriques restent plus avantageuses », déclare Dirk Renkert, expert Argent Comparis.

Zurich, le 27 février 2024 – L'indice Comparis des prix à la consommation, établi en collaboration avec le Centre de recherches conjoncturelles (KOF) de l'EPF Zurich, mesure l'inflation telle qu'elle est ressentie par les consommatrices et les consommateurs. Pour ce faire, seule l'évolution des prix des biens de consommation courante est prise en compte, par exemple ceux des denrées alimentaires, des médicaments ou des vêtements. Le taux d'inflation est ainsi calculé abstraction faite des loyers et des biens durables.

Selon l'indice Comparis des prix à la consommation, les biens de consommation courante en Suisse ont renchéri de 1,5 % en janvier 2024 par rapport au même mois de l'année précédente. L'indice suisse des prix à la consommation (IPC) établi par l'Office fédéral de la statistique (OFS) rend compte quant à lui d'une hausse de 1,3 %*.

Depuis décembre 2023, les prix du panier suisse Comparis ont baissé, de 0,2 % précisément (IPC : +0,2 %*). Le mois précédent, les biens de consommation courante avaient renchéri de 0,1 % (IPC : pas d'évolution*).

Les prix de l'électricité restent nettement plus élevés

En comparaison avec le mois précédent, ce sont les prix de l'électricité qui ont le plus augmenté en janvier, affichant une hausse de 17,8 %*. Au cours de l'an passé, ils ont déjà enregistré une augmentation moyenne de 25,5 %*. Au total, le renchérissement de

l'électricité atteint presque 50 % sur les deux dernières années. Une évolution particulièrement douloureuse pour celles et ceux qui détiennent une voiture électrique. Les prix des carburants (essence et gazole) n'ont quant à eux augmenté que de 1,5 % au cours de cette période. Contrairement aux prix des carburants, ceux de l'électricité ne sont pas soumis à des fluctuations quotidiennes, mais sont généralement redéfinis une fois par an.

L'année dernière, sur les 255 981 voitures de tourisme nouvellement immatriculées en Suisse, 20,7 % étaient 100 % électriques. Outre la hausse des prix de l'électricité, la suppression d'avantages tels que l'exonération de l'impôt sur les véhicules automobiles, effective depuis le début de l'année, préoccupe le secteur. « Sur toute la durée de possession, le coût de revient d'une voiture électrique reste généralement moins élevé que celui d'une voiture équipée d'un moteur thermique traditionnel, mais avec la forte augmentation des tarifs de l'électricité, l'écart s'est réduit. Cette évolution pourrait freiner la mise en œuvre de la transition en matière de transports, mais d'autres facteurs de coûts entrent également en compte, notamment les frais d'entretien. Or, ces derniers sont toujours nettement moins élevés pour les véhicules électriques que pour les véhicules thermiques », explique D. Renkert.

Plus forte hausse de prix sur douze mois

Outre les prix de l'électricité, ceux des cacao et chocolats en poudre ont également fortement augmenté au cours des douze derniers mois, de 11,3 %* précisément. Ils se hissent ainsi sur la deuxième marche du podium de l'inflation.

« Le Ghana et la Côte d'Ivoire, qui sont responsables d'environ 60 % de la production mondiale de cacao, ont dû faire face à de mauvaises conditions de culture l'an dernier. En plus de pluies inhabituellement fortes en Afrique de l'Ouest, des maladies affectant les cabosses ont entraîné une baisse significative des récoltes. Par ailleurs, l'augmentation des coûts de fret due aux attaques des rebelles houthis à l'encontre des porte-conteneurs en mer Rouge a entraîné une augmentation record du prix du cacao », explique D. Renkert.

Les prix des services postaux (+8,7 %*) enregistrent la troisième plus forte augmentation. Les 4e et 5e places sont occupées par les services financiers et les boissons sucrées, dont les prix sont en hausse de 8,1 %* et 6,3 %* respectivement.

Plus forte baisse de prix sur douze mois

Douze mois plus tôt, les consommatrices et consommateurs payaient l'énergie de chauffage (gaz, mazout, bois de chauffage et chauffage à distance) plus cher qu'en janvier 2024. Selon l'analyse de Comparis, leurs prix ont chuté de 10,7 % sur une année.

Bien que les prix de l'énergie de chauffage aient considérablement baissé, ils restent à un niveau sensiblement élevé par rapport à leur moyenne sur le long terme. « L'évolution des prix à la baisse sera également conditionnée par la situation sécuritaire et géopolitique. Or, avec la guerre en Ukraine qui dure depuis déjà deux ans et les conflits en cours au Moyen-Orient, aucun signe de détente ne se manifeste à l'horizon pour le moment », estime D. Renkert.

Les prix des jeux, jouets et passe-temps enregistrent la seconde plus forte baisse (-4,4 %* par rapport à janvier 2023). Les prix des autres prestations pour le transport individuel (-3,5 %*), du vin blanc (-3,1 %*) et du carburant (-2,9 %*) ont également baissé.

Inflation : la Suisse loin derrière en comparaison européenne

En comparaison internationale, on constate que sur douze mois, le renchérissement a été plus faible en Suisse que dans la zone euro. Selon Eurostat, l'Office statistique de l'Union européenne, les prix ont augmenté de 2,8 % dans les pays de la zone euro au cours de cette période.

« La force du franc, la stabilité de la politique monétaire et les nombreux prix administrés par l'État ont contribué à contenir l'inflation à un niveau relativement bas. Reste à voir comment la hausse des loyers l'affectera cette année », précise D. Renkert.

Inflation la plus élevée pour les personnes de 65 ans ou plus vivant seules

Les ménages d'une personne âgée de 65 ans ou plus ont connu le renchérissement le plus élevé au cours des douze derniers mois. Le taux de l'inflation telle qu'ils la ressentent par rapport à l'an dernier s'élève à 1,6 %. En janvier, le coût de la vie a encore augmenté de 0,4 % par rapport au mois précédent pour cette catégorie de personnes.

Si l'on s'en tient aux chiffres, parmi tous les ménages, ce sont les couples de moins de 65 ans sans enfants qui, en pourcentage, ressentent le moins le renchérissement. Avec un indice établi à 106,8 points, l'inflation ressentie par les personnes de cette catégorie s'élève à 1,4 % sur les douze derniers mois.

Les ménages appartenant à la classe de revenus les plus modestes sont ceux qui ressentent le plus l'inflation

Sur la base des revenus, c'est pour la catégorie qui gagne le moins que le coût de la vie a le plus renchéri par rapport à l'année dernière. Son indice des prix à la consommation a progressé de 1,6 %. En janvier, le taux d'inflation était de -0,5 %.

La classe de revenus intermédiaires à élevés a été la moins touchée par le renchérissement. Pour elle, les prix ont augmenté de 1,4 % depuis l'an passé, mais le mois dernier, ils n'ont progressé que de 0,2 %.

Renchérissement le plus élevé en Suisse alémanique et rhéto-romane

La comparaison des régions linguistiques révèle que la Suisse alémanique et la Suisse rhéto-romane ont enregistré le renchérissement le plus élevé par rapport à l'année précédente, à savoir 1,5 %. En janvier, le niveau des prix y a augmenté de 0,2 % par rapport au mois précédent.

Le renchérissement le plus bas par rapport à l'année précédente a été enregistré en Suisse italienne, où il s'élève à 1,3 %. Par rapport au mois précédent, le coût de la vie dans cette région a augmenté de 0,3 % en janvier.

Pour en savoir plus:

Dirk Renkert
 Expert Argent
 Téléphone: 044 360 53 91
 E-mail: media@comparis.ch
comparis.ch/hypoPlus

À propos de comparis.ch

Avec plus de 80 millions de visites par an, comparis.ch compte parmi les sites Internet les plus consultés de Suisse. L'entreprise compare les tarifs et les prestations des caisses maladie, des assurances, des banques et des opérateurs télécom. Elle présente aussi la plus grande offre en ligne de Suisse pour l'automobile et l'immobilier. Avec ses comparatifs détaillés et ses analyses approfondies, elle contribue à plus de transparence sur le marché. comparis.ch renforce ainsi l'expertise des consommatrices et des consommateurs à la prise de décision. L'entreprise a été fondée en 1996 par l'économiste Richard Eisler. Il s'agit d'une société privée. Aujourd'hui encore, Comparis appartient majoritairement à son fondateur. Aucune autre entreprise ni l'État ne détient de participation dans Comparis.

Medieninhalte



Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003671/100916365> abgerufen werden.